

De formidables défis pour le jeune roi Mohamed VI

Abderrahim Lamchichi

Considéré comme un authentique démocrate, le nouveau roi Mohamed VI représente pour les Marocains un immense espoir de changement et de modernisme. Il devra maîtriser l'armée et les islamistes, poursuivre et approfondir la politique d'ouverture démocratique entamée — bien tardivement, il est vrai — par son père et établir une réforme sociale négligée par celui-ci. Sa volonté de marquer une rupture avec certaines pratiques détestables du passé et d'ancrer la démocratie au Maroc est bien réelle. Mais il devra tout d'abord affirmer son autorité dans un pays miné par la pauvreté et le chômage, la corruption et le népotisme et fragilisé par certaines forces de l'ancien régime, dont une nomenklatura conservatrice opposée à tout véritable changement.

Le fils aîné du roi, prince héritier jusqu'à la mort de Hassan II, 36 ans (il est né le 21 août 1963 à Rabat), est un jeune homme qui force le respect : humble, dit-on, plutôt discret, cultivé, mesuré, ouvert aux préoccupations de son peuple et aux mutations du monde. Diplômé de la faculté de droit de Rabat (licence en droit, diplôme de droit comparé en 1985, DES en sciences politiques en 1988), parlant le français, l'espagnol et l'anglais, Sidi Mohamed a été envoyé par son père à Bruxelles au cabinet de Jacques Delors pour effectuer un stage en 1988-1989 et se familiariser avec le fonctionnement de l'Union européenne. Il prépara alors une thèse de doctorat de droit (intitulée *La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb*¹) qu'il obtint à l'Université Sophia-Antipolis de Nice, le 29 octobre 1993. Il a ensuite effectué un autre stage (sur les relations internationales) au siège du Secrétariat général des Nations-Unies à New York.

Depuis son plus jeune âge, le prince héritier a accompli des missions à l'étranger auprès des chefs d'Etat et représenté son père à plusieurs

conférences internationales. Ainsi représentait-il au début de cette année le Maroc aux obsèques du roi de Jordanie. Sa première visite officielle dans un pays occidental a été effectuée en France, en février 1993, à l'invitation du Premier ministre de l'époque, le socialiste Pierre Bérégovoy. Promu le 12 juillet 1994 au rang de général de division, il a de bons contacts avec l'armée. Ainsi était-il déjà nommé, à 22 ans, Coordinateur des bureaux et services de l'état-major général des Forces armées royales, fonction qui faisait de lui le numéro deux de l'armée après Hassan II. Devenu roi, donc chef suprême de l'armée, il devra désormais s'imposer aux plus hauts responsables de cette institution, tels le général Abdelhak Kadiri, homme de l'ombre, chef des puissants services des renseignements militaires, ou Hosni Benslimane, patron de la Gendarmerie royale, ou encore le général Ben Ali, chef des forces armées stationnées au Sahara occidental. Tenu, pendant un certain temps, à l'écart des responsabilités politiques internes — ses sorties publiques au Maroc ne dépassaient pas le cadre de festivités culturelles, de séminaires de réflexion et d'actions caritatives —, il y a été néanmoins progressivement associé : ainsi participait-il aux Conseils des ministres, sans toutefois y intervenir.

Sa réputation est celle d'un homme aussi réservé que sérieux et travailleur qui souhaite faire entrer le Maroc de plain-pied dans la modernité. Sa conception du pouvoir serait caractérisée par une plus grande proximité avec le peuple et par l'aménagement d'un protocole qu'il estime trop fastueux et incompatible avec une monarchie parlementaire moderne. De plus, il a acquis un regain de popularité il y a cinq ans déjà, lorsque, prince héritier, il prit ombrage de l'attitude du très influent ministre de l'Intérieur, Driss Basri, personnage aussi admiré par les uns que craint et haï par les autres, homme qui incarne l'autoritarisme du vieux système makhzénien (système basé sur un mélange de féodalisme, de culture de la servitude, de paternalisme et de clientélisme). Mais il ne sera pas facile d'affaiblir cet inamovible ministre qui a fait toute sa carrière au sein du ministère de l'Intérieur : directeur de Cabinet du colonel Dlimi, qui dirigeait alors la Sûreté nationale, puis secrétaire d'Etat à l'Intérieur en avril 1974 puis ministre de l'Intérieur depuis près de vingt ans. Très puissant, il a, en effet, le soutien de très nombreux réseaux au Maroc et connaît comme personne l'ensemble des rouages de l'administration marocaine. Pourtant, pour tous les partisans du changement au Maroc, la non-reconduction de Driss Basri dans ses fonctions serait un signe, symbolique certes mais très fort, d'une réelle volonté de renouveau.

Réputé pour sa capacité d'écoute et l'intérêt qu'il porte aux plus dému-

nis, le jeune roi Mohamed VI tient donc un discours résolument réformateur ; il rêve pour le Maroc d'une transition démocratique «à l'espagnole» — il a déjà affirmé à maintes reprises son admiration pour le roi Juan Carlos. Sans pour autant écarter brutalement les conseillers de son père, il se dit résolu à consolider les assises de cette démocratie naissante et à moderniser les structures et les institutions étatiques. Entouré de conseillers jeunes, formés pour la plupart en Occident, il a l'intention de s'attaquer de front aux redoutables fléaux de la corruption et du clientélisme qui gangrènent l'administration et la société marocaines. Il s'est taillé un franc succès en s'opposant aux méthodes de Driss Basri, qui symbolise les forces conservatrices, mais aussi en portant toute son attention à la lutte contre la pauvreté au Maroc. Dans son entreprise de modernisation de la monarchie, Mohamed VI devrait trouver un appui précieux auprès de la gauche marocaine et, plus particulièrement, en la personne du Premier ministre pour affronter les résistances aux changements auxquelles s'était heurté, depuis plusieurs mois, Abderrahmane Youssoufi.

Le problème de fond qui se pose donc est celui de la réforme de la monarchie ou plus exactement de l'évolution de la ligne de conduite du Palais. Car Driss Basri, rappelons-le, n'a été souvent que le bouc émissaire commode des opposants à la méthode du Palais. Faute de dénoncer explicitement l'absolutisme royal, de pouvoir critiquer directement les dérives d'une monarchie absolue, c'est sur son ministre de l'Intérieur que se sont exagérément cristallisées toutes les attaques. Certes, globalement, le système monarchique est, aux yeux des Marocains, tout à fait légitime ; il est, en effet, le garant de l'unité et de la stabilité de la Nation dans une région qui a connu plus d'une convulsion ; la Constitution révisée à maintes reprises — nous y reviendrons — a élargi les modalités de contrôle démocratique ; elle interdit tout système de parti unique, garantit la liberté d'association, reconnaît les libertés fondamentales et accorde de larges prérogatives au Gouvernement, au Parlement, aux syndicats, aux Chambres professionnelles, au Conseil constitutionnel, etc. Il suffit, ainsi que le remarquent beaucoup d'observateurs à très juste titre, de l'appliquer scrupuleusement. En réalité, la lecture qu'en fait le monarque, et donc la conception plus ou moins étendue qu'il a de son pouvoir arbitral, des limites de ses prérogatives et domaines d'intervention, sont déterminantes pour faire — ou non — du système politique marocain un Etat démocratique moderne. En un mot, l'idée que le nouveau roi se fera de la fameuse «sacralité» de l'institution monarchique et, d'une manière

plus fondamentale, de l'éthique de responsabilité sera déterminante pour l'avenir de son pays. Que fera-t-il de l'héritage que lui a légué son père ? De ce point de vue, le bilan du règne qui s'achève est pour le moins contrasté, la succession assez difficile.

Un bilan de règne contrasté, une succession difficile

Comment concilier les exigences de la modernité, dans un monde en constant bouleversement, et un système makhzénien, hérité du passé et basé sur des rapports autoritaires et féodaux ? Tout le règne du roi Hassan II, souverain à la fois traditionnel et éclairé, fut consacré à tenter de répondre à cette redoutable question. Non dénué d'un flair politique remarquable et d'un immense talent qui lui a permis de traverser maintes épreuves et assuré une renommée internationale, leader politique et chef religieux tout-puissant, il s'était taillé sur mesure un système de monarchie absolue. La première partie de son règne fut marquée par des méthodes autoritaires ; les Marocains n'étaient pas considérés comme des citoyens à part entière, seulement des sujets sur lesquels le Palais et sa police avaient parfois droit de vie et de mort ; les opposants étaient harcelés ou privés de liberté. Pendant ces «années noires», les droits de l'homme n'ont cessé d'être bafoués ; le Maroc y gagna même une réputation exécrationnelle : de l'écrasement de la révolte du Rif en 1959 (il n'était que Prince héritier) à la répression sanglante des émeutes de Casablanca en 1965 ou encore en 1981, de l'enlèvement puis de l'assassinat de Ben Barka en octobre 1965, aux nombreuses arrestations ou disparitions de chefs de l'opposition, sans oublier le traitement inhumain infligé aux soldats mutins ou aux descendants du général Oufkir — lui-même de sinistre réputation, convaincu de trahison puis «suicidé»². Le sort terrible réservé aux emmurés du bagne-mouroir de Tazmamart, les enlèvements fréquents et les tortures infligées aux militants syndicaux et à ceux des partis de gauche et d'extrême gauche dans les années 70 et 80 notamment (Abraham Serfaty, qui a passé 17 ans en prison, en est la figure emblématique) ne sont que les exemples les plus connus d'une triste et longue liste d'atteintes graves aux droits de l'homme. Si le souverain chérifien, négociant son virage vers l'ouverture, a libéré en 1994 la plupart des derniers prisonniers politiques, si la presse est aujourd'hui plus libre et le gouvernement mené par un opposant socialiste, la part d'ombre du règne d'Hassan II restera longtemps dans toutes les mémoires³.

Habile médiateur sur la scène internationale, le roi Hassan II s'est révélé, à l'intérieur du Maroc, autoritaire et peu préoccupé par la justice socia-

le, avant d'être contraint de changer. Car l'âge et l'expérience aidant — une certaine lassitude aussi peut-être —, Hassan II comprit enfin que l'ancrage historique de la dynastie alaouite et la légitimité religieuse du «Commandeur des croyants» ne constituaient plus une garantie suffisante au maintien, à long terme, du pouvoir royal. La monarchie autoritaire, parfois aux mœurs d'un autre âge, avait fait son temps ; en outre, à l'heure du «village global», d'Internet et de la télévision par satellite, l'immobilisme n'était plus permis ; il fallait pour satisfaire une opinion publique interne aspirant de plus en plus à la liberté et obtenir le soutien — financier, en l'occurrence — des pays riches, faire montre d'un minimum d'attention à l'exigence démocratique, ne serait-ce qu'en acceptant quelques concessions. La chute du Mur de Berlin et la montée en puissance à la fois de l'islamisme à l'échelle du monde musulman et d'une opinion publique internationale plus sensible au respect des droits de l'homme ont également joué un rôle dans l'acceptation par le monarque d'une libéralisation contrôlée de son pays. Cependant, si rien ne prouve que cet homme habile et très intelligent ait sacrifié au changement de bon gré (cherchait-il, malade, simplement à pérenniser un système qu'il sentait probablement condamné après sa disparition ?), il sut, à sa façon, évoluer, voire se déjuger. Le changement le plus spectaculaire concerne à coup sûr les libertés et les droits de l'homme : malgré quelques dossiers en suspens, dont celui des disparus, le Maroc fait désormais bonne figure par rapport à la plupart des pays arabes. Hassan II aura eu l'habileté de tout tenter pour que la fin de ses trente-huit ans de règne soit assimilée à une ouverture susceptible d'estomper les «années de plomb». Ce monarque, naguère jaloux de son «jardin secret», s'est peu à peu affirmé comme le meilleur garant de l'unité, de la cohésion et de la stabilité de son pays.

La politique qui sera suivie dans les mois et années à venir et les orientations qui seront données aux rapports entre la monarchie, les forces politiques et celles de la société civile seront déterminantes pour savoir si le royaume a une chance d'évoluer vers une forme viable de monarchie constitutionnelle ou si, au contraire, des forces centrifuges le feront régresser vers des formes qui rappelleraient un passé honni ou la situation présente d'autres pays du Sud (à titre d'exemple, l'hypothèse d'une alliance, à long terme, entre une fraction de l'armée et certains courants islamistes, en cas de crise grave, ne saurait être écartée). La question mérite d'être posée quand on mesure à quel point le Maroc demeure une poudrière sociale, avec un fossé toujours plus large entre riches et pauvres, et

quand on saisit la fragilité de l'ouverture tentée par Hassan II. Ce roi voulait rester maître du jeu sans toucher à certains privilèges ; il le rappelait clairement en soulignant que l'islam lui interdisait de mettre en place une monarchie constitutionnelle dans laquelle le souverain déléguerait tous ses pouvoirs et régnerait sans gouverner : «*Le trône ne saurait être mis en équation*», se plaisait-il à répéter. Il avait pris soin de bien souligner que la Constitution fait du «Commandeur des croyants» une «personne inviolable et sacrée» se situant, de fait et de droit, au-dessus des lois. Cependant, vers la fin de son règne, il comprit la nécessité de permettre une alternance politique pour préparer sa succession. Une première réforme constitutionnelle, en 1992, permettra d'atténuer quelque peu le caractère absolutiste du pouvoir royal. Une deuxième réforme, adoptée par référendum le 13 septembre 1996, dotera le Maroc d'un Parlement bicaméral dont une chambre sera entièrement élue au suffrage universel direct (Chambre des Représentants, à côté de laquelle est instituée une Chambre des Conseillers élue au suffrage indirect, 3/5 ayant pour vocation la représentation des collectivités locales et 2/5 celle des Chambres professionnelles et des salariés). Ces révisions successives de la Constitution ont appuyé — du moins sur le papier — le rôle des représentants, stimulé l'action du gouvernement (désormais les ministres sont nommés par le roi mais sur proposition du Premier ministre responsable devant le roi mais aussi devant le Parlement) et renforcé les garanties juridictionnelles, notamment par les missions confiées au Conseil constitutionnel et au Conseil supérieur de la magistrature. L'initiative et le droit d'amendement en matière législative appartiennent au Gouvernement et aux parlementaires⁴. Après des décennies de tergiversations d'une administration qui n'hésitait pas à falsifier les résultats des consultations électorales (Abderrahmane Youssoufi dénonçait, en 1993, «*les tripatouillages indécents des élections*» !) et était rétive à tout changement significatif, une Charte d'honneur garantissant la transparence des élections et la réalité du contrôle démocratique fut signée, le 28 février 1997, par tous les partis. Enfin, le 4 février 1998, après des mois de difficiles tractations, le roi nomma l'opposant socialiste, Abderrahmane Youssoufi — ancien bras droit de Mehdi Ben Barka, co-fondateur, en 1959 de l'UNFP, condamné à deux ans de prison en juillet 1963, exilé à plusieurs reprises, secrétaire général de l'USFP depuis 1992 — au poste de Premier ministre. Plusieurs décennies après une première expérience avortée (cabinet Abdallah Ibrahim), celui-ci forma un gouvernement de centre-gauche. Ce retour à «l'alternance» n'a été rendu possible que par la conjugaison de plusieurs facteurs : exaspération sociale qui couvait depuis plusieurs années,

rééquilibrage puis délicat consensus entre la monarchie et les élites, évolution de l'environnement international (notamment la fin de la bipolarité), nécessaire ancrage à l'Union européenne.

Au total, le bilan des trente-huit ans de règne de Hassan II est en demi-teinte ; le contraste est tout à fait saisissant entre la politique étrangère et la politique intérieure. En diplomatie et politique internationale, ses réussites sont indéniables⁵. En politique intérieure, en revanche, le bilan est beaucoup moins brillant. La situation sociale est désastreuse, l'équilibre politique trouvé entre les différentes élites est bien fragile, la culture de l'obéissance et de la peur est encore omniprésente et l'expérience démocratique, à peine entamée, se heurte à certaines résistances.

C'est dire l'ampleur de la tâche du nouveau roi : instaurer la culture du dialogue et ancrer l'alternance dans le pays, contrôler l'armée, maîtriser la contestation islamiste, résoudre l'interminable conflit du Sahara occidental, etc.

Ancrer l'alternance

Le Maroc a énormément changé : la majorité de sa population est très jeune ; la société civile a fait montre, ces dernières années, d'un incroyable dynamisme ; les jeunes élites veulent rompre avec l'ancien régime. Avec la disparition d'Hassan II, une page est désormais définitivement tournée dans un pays qui a connu de profondes mutations. Sans chercher forcément à provoquer de brutales ruptures qui pourraient s'avérer préjudiciables à la stabilité du pays, les partisans du «déverrouillage» de l'édifice makhzénien espèrent une prise de distance royale inspirée du modèle espagnol et pratiquée avec succès par le roi Juan Carlos — voire une monarchie constitutionnelle sur le modèle britannique ou celui de certains pays de l'Europe du Nord —, mais toujours acclimatée à la réalité culturelle profonde du Maroc. Socialistes de l'USFP ou nationalistes de l'Istiqlal, jeunes élites administratives ou chefs d'entreprises novateurs, membres des professions libérales ou acteurs de la société civile, syndicalistes et militants des droits de l'homme ou artisans de l'émancipation de la femme... tous veulent certes une transition en douceur, mais souhaitent aussi ardemment de réels changements ; ils prêtent d'ailleurs des intentions de démocrate moderniste à Mohamed VI.

La dynamique amorcée après les élections législatives, peu contestées et relativement pluralistes, de novembre et décembre 1997, ne sera très probablement pas stoppée ; au contraire, le nouveau souverain a l'inten-

tion de la poursuivre et même de l'approfondir. Il faudra, toutefois, faire la différence entre les mesures qui marqueront une profonde mutation dans les mœurs politiques et installeront dans ce pays une authentique culture démocratique et civique et celles qui consacreront une simple retouche de l'antique «culture makhzénienne de servitude»⁶. Les marges de manœuvre du gouvernement d'alternance, pilotée par l'USFP, étaient cependant très étroites ; celles du gouvernement que nommera le nouveau roi le seront également ; les défis à relever sont immenses : le chômage, la pauvreté et l'analphabétisme se sont accentués ces dernières années et les systèmes éducatif et de santé — systèmes à deux vitesses qui ne bénéficient qu'à ceux qui ont beaucoup d'argent — sont dans un état déplorable. Sans être excessivement optimiste, on peut parier sur une libéralisation et une ouverture politiques de plus en plus poussées, car le changement est voulu par la population et semble désormais irréversible. Mais, en raison des résistances manifestées par de nombreux clans aux privilèges immenses, et des constantes constitutionnelles et politiques du système, la transition politique sera semée d'embûches avant de déboucher sur une réelle démocratisation. Fondamentalement, les projets de réforme du système, qui devraient, à terme, se concrétiser par l'institutionnalisation de l'Etat de droit et de l'alternance démocratique, achoppent tous sur la question des fondements du pouvoir. Néanmoins, les nouvelles élites, plus jeunes, moins marquées donc par la «culture makhzénienne», ouvertes sur l'Occident, aspirent à des changements profonds et irréversibles — même si l'initiative royale a été jusque-là toujours déterminante dans la conduite du jeu politique. A cet égard, la principale interrogation quant à l'avenir du royaume semble être celle de la conduite qu'adoptera le successeur du roi et la conception qu'il se fera du Maroc du XXI^e siècle. Si l'expérience de l'alternance est poursuivie, la «cohabitation» avec le *Makhzen* devrait être, pour les partis de la Koutla (Bloc démocratique), socialistes en tête, une période de transition, pendant laquelle le Palais va devoir, peu à peu, faire des concessions et transférer par étapes certaines des compétences considérées jusque-là comme relevant du «domaine réservé». Mais la légitimité monarchique et l'unité du pays sont nécessaires pour inspirer suffisamment de confiance à la population afin que les réformes de fond qui s'imposent (création d'emplois, réforme du code du travail, refonte du système de santé, redynamisation de l'éducation et de la formation, indépendance de la justice, élargissement des libertés fondamentales, etc.) puissent être entreprises avec succès. Le Maroc a besoin de mobiliser toutes ses énergies pour affronter les défis à venir. Pour l'heure, le nouveau pouvoir doit, à court

et moyen termes, affronter d'autres défis redoutables : maîtriser le phénomène de l'islamisme, résoudre l'épineux conflit du Sahara occidental.

Maîtriser l'islamisme

Parce que la quasi-totalité des forces politiques marocaines ne remet nullement en cause la légitimité de la monarchie, les fractions les plus radicales de l'islamisme se présentent comme les «vrais et seuls opposants» au régime. Jusqu'à présent, Hassan II avait réussi à contenir l'islamisme par une politique habile de contrôle étroit du champ religieux et de semi-ouverture aux courants modérés de l'islam politique. Le nouveau souverain, qui hérite du statut de «Commandeur des croyants», devra faire face aux prophètes de la contestation théologico-politique ; le radicalisme islamiste ne cesse, en effet, de s'alimenter des frustrations sociales et culturelles. Mais il peut s'appuyer sur les franges modernistes de la société et aussi sur le soutien des *Oulémas* et des cadres réalistes et légalistes de l'islamisme.

Les deux principaux mouvements islamistes marocains ont d'ailleurs accueilli la mort du roi avec des sentiments partagés. D'un côté, un porte-parole du mouvement légaliste *al-Islâh wa-Tawhîd* (transformé en Parti de la Justice et de la Démocratie, sur le point de constituer un groupe parlementaire) a déclaré à l'AFP : «*Hassan II a été un grand roi, un grand roi de la dynastie alaouite et même un grand roi du XXe siècle. (Sous son règne) nos idées ont pu prendre toute leur place sur les plans social et politique... Ce pays n'a jamais admis la laïcité*». De l'autre, pour Nadia, la fille du Cheikh Abdessalam Yacine, leader du mouvement *al-Adl wal-Ihss'ne* (Justice et Bienfaisance) de Abdessalam Yacine : ce décès suscite «*tristesse et émotion*», mais «*est un non-événement politique*». «*Le système ne meurt pas avec un homme ; on aurait aimé que vive Hassan II mais que meure le système*».

La question de l'islamisme demeure donc entière — la réalité étant un peu plus complexe que ne le suppose la thèse, pertinente mais partielle, selon laquelle le statut du roi, *Amîr al-Mou'minîn* : «Commandeur des croyants», prémunit contre les dérives de ce phénomène. Même s'il est vrai que, dans l'ensemble, ce courant reste relativement modéré et semble assez bien maîtrisé aujourd'hui. Certains islamistes ont fait le choix de la participation politique — c'est le cas du mouvement «réformiste» représenté par l'association Réforme et Unité (*al-Islâh wal-Wahda*). Comme le montre ici Mohamed Tozy, la trajectoire de ses leaders, leur évolution idéologique, leur participation aux différentes consultations électorales montrent une recherche de normalisation institutionnelle. Il s'agit plutôt

d'un mouvement de cadres caractérisé par la pluralité de sa production doctrinale et d'une organisation plus proche d'un parti politique classique que d'un mouvement hétéroclite ou radical — comme le fut, à maints égards, le FIS algérien. Mais d'autres courants radicaux et incontrôlés ne cessent de prospérer sur le terreau de la misère, du chômage des jeunes et du délabrement des universités. Une question fondamentale se pose à l'avenir : les islamistes pourraient-ils être canalisés par leur insertion dans le champ politique et institutionnel officiel ? Cette reconnaissance est reçue avec beaucoup d'enthousiasme par les leaders islamistes eux-mêmes — même l'association de Abdessalam Yacine (*al-Adl wal-Ihs'n*) n'a cessé de réclamer son officialisation. Elle leur permet d'envisager toute une série de scénarios de participation ou de soutien aux futurs gouvernements. Pour le moment, cette option a néanmoins l'inconvénient de fragiliser les élites islamistes modérées, et la poignée de députés qui les représentent, face à la tendance contestataire du Cheikh Yacine, les obligent à d'incessants réglages : sur le terrain social et universitaire, par exemple, ils continuent à jouer la carte de l'intransigeance protestataire et, d'une manière générale, à user du double langage. L'intégration — très contrôlée — d'une partie des cadres «convenables» de l'islamisme ne signifie donc en aucune manière que le dossier soit clos ; les surenchères extrémistes au sein de cette mouvance s'accroîtront dès qu'une révolte sociale naîtra. D'ores et déjà, l'arrivée, même à dose homéopathique, des islamistes dans l'enceinte du Parlement risque de changer progressivement la donne du jeu politique en obligeant tous les partis à se définir de façon plus explicite envers les propositions que les islamistes ne vont pas manquer d'introduire. Le risque résidant dans une surenchère possible de la part des députés sur les questions morales, religieuses ou «identitaires». La rhétorique islamiste d'inspiration salafite dans les programmes du Parti de l'*Istiqlal* (PI), du Mouvement Populaire Constitutionnel Démocratique (MPCD) et des islamistes de Réforme et Unité en est un exemple édifiant.

Résoudre le conflit du Sahara occidental

L'autre grand défi du jeune roi réside dans les rapports conflictuels avec l'Algérie — l'actuel président Bouteflika semble néanmoins disposé à renouer les fils du dialogue avec le Maroc pour instaurer durablement des rapports de bon voisinage — et, surtout, dans l'interminable conflit du Sahara occidental, où un référendum d'autodétermination, sans cesse reporté, est prévu au 31 juillet de l'an 2000. Ce référendum doit, sous

l'égide des Nations Unies, fixer l'avenir de ce vaste territoire, naguère colonie espagnole, recelant quelques richesses minières non négligeables et surtout une large côte de pêche, que le Maroc a «récupéré» dont il a modernisé plusieurs villes et où il a investi des sommes colossales. Deux problèmes restent encore à régler : celui de l'identification, actuellement en cours, d'environ 65 000 personnes issues de tribus que le Maroc considère comme sahraouies et que le Front Polisario conteste. Et celui du rapatriement au Sahara occidental, le moment venu, des Sahraouis actuellement réfugiés dans les camps de Tindouf dans le Sud-Ouest algérien, afin qu'ils puissent voter⁷. La monarchie et l'ensemble de la classe politique ont fait du retour à la «mère patrie» des «provinces du Sud» un objectif sacré pour permettre que les Sahraouis choisissent l'indépendance. A moins d'accepter, pour un certain temps, une force d'interposition, ce serait un échec cuisant pour le Maroc et un «reniement» durement ressenti aussi bien par l'armée que par les autres forces politiques du pays. C'est dire à quel point c'est un dossier brûlant qui va très certainement accaparer, à court terme, le roi qui y joue même sa survie. Or, c'est Driss Basri qui avait la haute main sur ce dossier. De plus, un retrait marocain de ce territoire, dans lequel le Maroc a beaucoup investi (psychologiquement et financièrement), pourrait déstabiliser une armée forte de près de 200.000 hommes dont l'entretien grève lourdement le budget. L'allègement de ses effectifs permettrait certes au Maroc de bénéficier de marges financières qui pourraient être réorientées vers les dépenses sociales, mais réduire l'effectif, et donc l'influence, de l'armée s'avère extrêmement délicat dans un système basé sur des combinaisons de pouvoir très complexes. En tout état de cause, le Royaume attache une importance cruciale à cette région. N'est-ce pas l'annonce de la publication prochaine par Amnesty International d'un rapport sur le Sahara occidental qui a justifié, entre autres raisons, l'annulation par les autorités marocaines du prochain congrès que cette organisation devait tenir, pour la première fois, dans un pays arabe — le Maroc en l'occurrence⁸ ? Ainsi la résolution du conflit du Sahara occidental est, à court terme, l'un des plus grands défis que doit affronter Mohamed VI : parce que la question de «l'intégrité territoriale» fait l'unanimité dans le Royaume, parce que l'armée, après les tentations putschistes des années 70, s'est forgée une identité autour de cette question et qu'elle demeure encore, comme dans bien d'autres pays de la région, la clé de voûte du système et l'ultime recours. Tout donne à penser, néanmoins, que c'est le statu quo qui va finalement l'emporter pour une région devenue «province marocaine» alors que le Front Polisario est devenu une coquille vide et qu'Alger (en grande par-

tie, pour des raisons internes) ne souhaite désormais qu'une chose : en finir avec ce conflit — qui a bien failli déstabiliser toute la région — et entretenir des rapports sains avec son voisin marocain.

Un pari audacieux sur l'avenir

Au total, la période qui s'ouvre actuellement pour le Maroc est pleine de promesses mais aussi — il ne faut pas se le cacher — d'incertitudes. La tâche du nouveau roi sera, de toutes façons, très difficile. Saura-t-il imposer son pouvoir et son désir d'ouverture face aux conservateurs et, à l'image de Driss Basri, aux tenants d'une ligne dure ? Mohamed VI devra également porter remède à une crise sociale négligée par son père et dont se nourrissent tous les fondamentalismes. La situation sociale est, en effet, potentiellement explosive : l'extrême pauvreté, particulièrement choquante dans les campagnes, l'analphabétisme, le chômage, surtout le chômage des diplômés, la corruption à tous les niveaux de l'Etat, le délabrement des services publics et les carences graves du système éducatif ou de santé sont une réalité criante. Le Maroc est un pays où se côtoient le luxe ostentatoire d'une minorité, de magnifiques propriétés et palais royaux et d'immenses bidonvilles ou banlieues et villages très pauvres. Un fossé béant sépare, en outre, les grandes métropoles, comme Rabat ou Casablanca, et les zones rurales marquées par le dénuement des populations défavorisées qui, souvent, n'ont ni eau ni électricité ; sur les quelques autoroutes que compte le pays, il est courant de voir des Mercedes, et autres voitures somptueuses, croiser des charrettes tirées par des ânes ; la mendicité, la délinquance et la prostitution se sont dangereusement développées dans des zones urbanisées concentrant jusqu'à 80 % des chômeurs ; l'analphabétisme touche au moins 55 % d'une population à la démographie galopante, dont 90 % de femmes à la campagne. Classé à la 126e place mondiale, sur un total de 174 pays étudiés, selon l'Indice de développement humain calculé par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), très loin derrière l'Algérie et la Tunisie, le Maroc est un pays sous-développé où de plus en plus de jeunes tentent, au péril de leur vie, de traverser le détroit de Gibraltar pour fuir la misère !

Néanmoins, ainsi que l'a affirmé, très justement, le Premier ministre Abderrahmane Youssoufi, la transition politique s'annonce dans les meilleures conditions ; le gouvernement d'alternance représente le changement, le désir d'une nouvelle politique sociale ; les Marocains semblent rassurés ; ils savent que le Maroc ne va pas déraiser ni être agité de sou-

bresauts ; le roi Hassan II a bien préparé son départ ; il a su innover et s'adapter. Le nouveau roi, jeune dans un pays très majoritairement jeune, fera entrer son pays dans le XXI^e siècle ; il veut lutter contre l'analphabétisme, réformer l'enseignement, améliorer le statut de la femme, modifier les pratiques administratives ; son style, sa méthode, sa volonté de réforme suscitent un enthousiasme et une adhésion unanimes pour affronter la bataille primordiale que ce pays a besoin de mener contre la fracture sociale⁹.

L'avenir d'un pays devenu si complexe au fil du temps ne dépend cependant plus de la volonté d'un seul homme, quelles que soient sa force et sa détermination. La responsabilité est désormais collective et la monarchie marocaine devra composer avec la pluralité des forces vives de la société, les associer aux décisions pour affronter avec elles les défis du siècle qui s'ouvre¹⁰.

Après le décès du roi Hassan II et à l'heure où l'on célèbre en France «L'année du Maroc» — heureuse initiative qui permet d'approfondir les multiples liens entretenus par les deux peuples au cours de l'histoire —, il est utile que notre revue permette de réfléchir, avec franchise, aux problèmes que traverse ce pays, aux espoirs qui s'y dessinent et à l'avenir d'une nation qui tient toujours une place importante dans le dialogue euroméditerranéen et qui, à présent, cherche courageusement à vaincre le sous-développement et à adosser la légitimité historique et religieuse de son passé à une organisation démocratique et moderne de ses institutions.

Abderrahim Lamchichi.

Notes :

1. Mohamed Ben El Hassan Alaoui (actuel roi Mohamed VI), *La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb, éditions Nathan (collection «Références internationales»)*, 1994.
2. *Lire le bouleversant témoignage de la fille aînée du général Oufkir, Malika Oufkir dans : Malika Oufkir et Michèle Fitoussi, La Prisonnière, Ed. Grasset, 1999.*
3. *Lire notamment Gilles Perrault, Notre ami le roi, Gallimard, 1990, ainsi que d'Abraham Serfaty, Dans les prisons du roi, Messidor, 1992 et Le Maroc du noir au gris, Ed. Syllepse, 1998.*
4. Cf. Georges Vedel : «L'évolution des institutions», in *Géopolitique, numéro spécial sur le Maroc, Printemps 1997, p. 42-53 et sa contribution (intitulée : «Lecture comparée de la Constitution marocaine et de la Constitution française»)* à l'ouvrage collectif *Trente*

années de vie constitutionnelle au Maroc, Ed. LGDJ, 1993 ainsi que son article : «L'héritage et le testament», dans *Le Figaro* du mardi 27 juillet 1999, p. 10.

5. Le souverain marocain a su gagner le respect des dirigeants occidentaux qui l'ont toujours considéré comme un allié. Nul ne saurait nier sa contribution décisive au rapprochement des confessions et au dialogue des cultures. Fidèle allié des Occidentaux, Hassan II a toujours privilégié le réalisme en politique étrangère. Son pragmatisme savait cependant se teinter d'une certaine dose d'audace. Monarque d'une nation excentrée du monde arabe et où vécut — depuis des siècles, et au moins depuis l'Inquisition espagnole jusqu'à la création de l'Etat d'Israël et la décolonisation — une forte communauté juive, toujours respectée au Maroc, Hassan II fut un visionnaire et un précurseur, dès les années soixante-dix, du rapprochement entre Israël et ses voisins, quitte à s'attirer les foudres des leaders arabes les plus nationalistes. Le souverain marocain joua ainsi à plusieurs reprises un rôle de catalyseur discret et efficace dans les tractations entre Jérusalem, Le Caire et l'OLP. Il encouragea les accords de paix de Camp David entre Menahem Begin et Anouar al-Sadate en 1978. En recevant huit ans plus tard, à Ifrane, le Premier ministre israélien, Shimon Pérès, il pose le premier jalon du processus conduisant aux accords d'Oslo de 1993 — même s'il n'y a pas directement été associé. Ses émissaires préparent les premières rencontres entre les deux parties. Il est tout à la fois le défenseur des Palestiniens (et du statut de Jérusalem) et l'ami des Israéliens. Il est proaméricain et expédie des troupes pour l'opération «Tempête du désert» malgré des manifestations de soutien à Saddam Hussein dans les rues de Rabat. Il n'hésite pas à demander l'adhésion du Maroc à la Communauté européenne. Pendant le conflit du Sahara occidental, il se garde de rompre avec Alger tout en entretenant la ferveur nationaliste. Il entretient aussi de bonnes relations avec le Vatican. En 1983, il adresse une lettre au Pape par laquelle il octroie un statut juridique à l'Eglise catholique au Maroc. Deux ans plus tard, en août 1985, à Casablanca, il est le premier chef d'Etat d'un pays arabe à accueillir Jean-Paul II.

6. Lire l'excellent livre de Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, 1999.

7. Sur un total de 147 000 personnes, dont elle a déjà vérifié les origines, la Commission d'Identification des Nations Unies n'a jusqu'à présent retenu qu'un peu plus de 84 000 électeurs sahraouis. Un chiffre qui ne peut satisfaire le Maroc, même si — selon Driss Basri — plus de la moitié d'entre eux se trouvent bel et bien au Maroc, et non réfugiés en Algérie comme l'affirme le Polisario. Les autorités marocaines ont annoncé en même temps que les candidats non retenus feront appel et quel que soit le nombre d'électeurs finalement retenus, le Maroc participerait au référendum.

8. D'après *Le Monde* du vendredi 25 juin 1999, des démocrates marocains se préparaient, en effet, à accueillir le traditionnel congrès international d'Amnesty International ; des centaines de délégués de l'organisation de défense des droits de l'homme venus du monde entier s'étaient donné rendez-vous à Rabat en août ; or, lundi 21 juin 1999, l'ambassade du Maroc en Grande-Bretagne a prévenu Amnesty que le cabinet royal revenait sur l'autorisation accordée à l'organisation.

9. Entretien accordé au *Nouvel Observateur*, 29 juillet-4 août 1999, p. 35. Lire également l'entretien accordé par Hassan II, quelques jours avant sa mort, à Jean Daniel, dans *Le Nouvel Observateur*, 8-14 juillet 1999, p.46-49.

10. *Ainsi que l'écrit, très justement, Stephen Smith* : «Le Maroc des inégalités sociales, le pays où coexistent islamisme et féminisme, où les villes explosent et les campagnes se vident, où l'armée est depuis un quart de siècle au pied du mur, où les habitants s'abrutissent et les touristes éblouissent leurs sens, ne saurait plus dépendre d'un seul homme. Si Mohamed VI l'admet, il sauvera l'héritage de Hassan II, malgré son père. En mettant la monarchie en équation», *Libération*, lundi 26 juillet 1999, p. 7. Lire également le très intéressant et très complet ouvrage de Stephen Smith, Oufkir. Un destin marocain, Ed. Calmann-Lévy, 1999.